



UNE FÉDÉRATION AU SERVICE DE TOUS LES PARENTS

Fédération des Conseils de Parents d'Élèves des Écoles Publiques
108-110, avenue Ledru-Rollin - 75544 Paris cedex 11
tél : 01 43 57 16 16 - fax : 01 43 57 40 78
site internet : www.fcpe.asso.fr - email : fcpe@fcpe.asso.fr
La FCPE est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique

Rejoindre la plus représentative des associations de parents d'élèves de l'Enseignement public

- > 65 000 élus dans les conseils d'école et d'administration des lycées et collèges, qui participent à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants.
- > 310 000 adhérents qui sont une force de propositions et d'actions, présents dans des milliers d'écoles et d'établissements du second degré.

Pour des actions communes

- > défendre l'École publique, laïque et gratuite,
- > promouvoir un enseignement de qualité pour la réussite de tous les enfants et adolescents,
- > être des parents coéducateurs, partenaires à part entière de la communauté éducative.

Exiger

- > les moyens suffisants pour un service éducatif de qualité,
- > le droit pour chaque enfant d'aller au maximum de ses possibilités,
- > le droit à l'expression des jeunes,
- > le droit pour les parents de participer aux décisions de l'École.

Enseignement agricole public

Votre enfant est scolarisé dans un établissement relevant du ministère de l'Agriculture, vous pouvez adhérer à la FCPE et créer un conseil local.

Enseignement en CFA ou en lycée professionnel

Votre enfant est scolarisé dans un de ces établissements (CFA ou LP), vous pouvez également adhérer à la FCPE et créer un conseil local.



L'ASSURANCE SCOLAIRE EST INDISPENSABLE

Pourquoi la FCPE recommande exclusivement la MAE ?

Nᵒ 1 de l'assurance scolaire depuis 80 ans, la MAE protège plus de 8 millions d'enfants. Victime ou responsable d'un accident, votre enfant est couvert à l'école et sur son trajet. En cas d'accident, vous bénéficiez de remboursements élèves sans aucune franchise à régler.

L'Assurance Scolaire MAE est à partir de 9,90€... adhérez vite sur www.mae.fr



BULLETIN D'ADHÉSION 2012-2013

ÉCOLE > COLLÈGE > LYCÉE

vivre mieux
à l'École
pour bien apprendre



Au verso, bulletin
PARENTS,
ENSEMBLE À LA FCPE



Votre adhésion et votre participation permettent le fonctionnement de la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves.

Prenez contact avec la FCPE ▾



NOS PRIORITÉS

Ensemble, se faire entendre sur :

- > une école bienveillante ;
- > une école publique gratuite ;
- > les ouvertures et fermetures de classes ;
- > le remplacement des enseignants absents ;
- > une meilleure scolarisation des enfants en situation de handicap ;
- > une médecine scolaire de qualité ;
- > l'éducation des jeunes à la citoyenneté ;
- > la défense de l'école en milieu rural.

DES PARENTS AU SERVICE D'AUTRES PARENTS

> Dans les écoles, les collèges et les lycées :

conseils d'école, conseils d'administration, conseils de classe, conseils de discipline.

> Dans les commissions départementales :

appel, affectations, bourses, transports...

> Dans la formation des parents d'élèves, délégués et élus.

> Dans les discussions avec les pouvoirs

publics : préfet, recteur, DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale), élus...

> Dans toutes les activités locales des conseils

de parents d'élèves (bourses aux livres, bourses aux fournitures...).

FCPE 32 - CDPE du GERS

2, rue Irénée David - 32000 AUCH

Tél. : 05 62 63 47 51

E-mail : fcpe32@wanadoo.fr

La revue des parents
Education prioritaire
Défendre la réussite de tous

La revue des parents

Tous les 2 mois, une revue sur le système éducatif avec enquêtes, reportages, interviews, et un encart départemental le cas échéant.
(6 numéros par an).
> 3,35 € pour les adhérents
> 6 € pour les non adhérents

Lettre bimestrielle La Famille et l'Ecole
ÉDITORIAL
La bataille pour refonder l'école est loin d'être finie !
C

La lettre La famille et l'École

Deux fois par mois des informations en bref sur l'actualité éducative et la vie de la Fédération (20 numéros par an et 4 suppléments).
> 12,96 € par an.

PHOTO: FACTORY-PORTAUX

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADHÉSION

[1] MERCI D'ÉCRIRE LISIBLEMENT ET EN MAJUSCULE

CONSEIL LOCAL FCPE DE :

BULLETIN
À RENVOYER
À LA FCPE LOCALE
loué à défaut à la FCPE
départementale
ACCORDAGNE DE
VOTRE REGLAMENT

CODE POSTAL	VILLE	PRÉNOM	TEL.	PRÉNOM	TEL PORTABLE
NOM DU PARENT ADHÉRENT		NOM ET PRÉNOM DU CONJoint		NÉ [E] LE	
ADRESSE					
1 NOM	ÉTABLISSEMENT	2 NOM	ÉTABLISSEMENT	3 NOM	ÉTABLISSEMENT
TELEPHONE	E-MAIL	TELEPHONE	TELEPHONE	TELEPHONE	TELEPHONE
4 NOM	ÉTABLISSEMENT				

JE REJOINS LA FCPE (une adhésion par famille)

19,00 €

Adhésion annuelle
Adhésion avec *La Revue des Parents*, 3,35 € par an[2]

Frais de gestion Bourse aux Livres

Je cotise déjà auprès du conseil local de
[préciser]

Je soutiens le conseil local par un don de

€

Abonnement à la lettre *La Famille et l'École*

12,96 €

TOTAL À RÉGLER

Règlement par chèque à l'ordre de la FCPE ou espèces.

Le règlement doit être remis au conseil local sauf pour les adhérents isolés qui doivent envoyer leur règlement loi n°781 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque année, à la fédération nationale. Conformément à la rectification des informations le concernant auprès de la FCPE départementale.

[2] Déduire 3,35 € si adhésion seule.

VOUS SOUHAITEZ

- Recevoir la newsletter de la FCPE. E-mail :
- Un reçu don aux œuvres. Déduction d'impôt égale à 65% de la somme versée (hors abonnement) dans la limite de 20% de votre revenu imposable.
- Participer aux activités du conseil local de parents d'élèves.
- Être candidat(e) au conseil d'école maternelle-élémentaire de...
- Nom de l'établissement:
- Être candidat(e) au conseil d'administration [collège lycée LP].
- Nom de l'établissement
- Être délégué(e) au conseil de classe, précisez quelle :

[1] Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FCPE, à la fédération nationale et à la fédération départementale. Conformément à la loi n°781 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque année, dispose du droit d'accès, de communication et de rectification des informations le concernant auprès de la FCPE départementale.

[2] Déduire 3,35 € si adhésion seule.

LES PARENTS

LES ENFANTS